



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
6 novembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 octobre 2015, à 15 heures

Président : M. Carrillo Gómez (Vice-Président) (Paraguay)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Harmonie avec la nature (*suite*)
- h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18044X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Carillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/70/75-E/2015/55, A/70/137-E/2015/86, A/70/129, A/70/131, A/70/214, A/70/215, A/70/215/Add.1, A/70/224, A/70/262, A/70/291 et A/70/298; A/C.2/70/2 et A/C.2/70/4)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable** (suite) (A/70/283 et A/70/422)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/70/269)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (suite) (A/70/282)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/70/230)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/70/230)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/70/230)
- g) **Harmonie avec la nature** (suite) (A/70/268)
- h) **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (suite) (A/70/228)

1. M^{me} Kasese-Bota (Zambie), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 revêt une importance cruciale pour les groupes de pays qui, comme le sien, font face à des obstacles structurels et à de graves difficultés en

matière de développement. Si de nombreux pays en développement sans littoral sont passés largement à côté des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la mise en œuvre intégrale du nouveau Programme 2030 mettra ces pays sur la voie de la prospérité économique et du développement durable.

2. Afin de réaliser les objectifs de développement durable et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, il est essentiel non seulement de coordonner les initiatives existantes et nouvelles relatives aux infrastructures, mais aussi de recenser les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays vulnérables et d'y remédier. Les banques multilatérales de développement doivent créer des instruments visant à mettre des ressources d'investissement à long terme, dont les obligations vertes, au service du développement durable, notamment en vue de multiplier et d'entretenir les raccordements physiques des pays en développement sans littoral aux infrastructures régionales de transport. Le développement des infrastructures étant souvent compromis par l'insuffisance des plans, le manque de préparation des projets d'investissement et une mauvaise perception des risques, les initiatives mondiales doivent remédier à l'insuffisance des fonds consacrés aux infrastructures en apportant aux pays vulnérables un appui technique.

3. Il est impératif d'inverser la baisse constante de l'investissement direct étranger destiné aux pays en développement sans littoral si l'on veut que ces pays réalisent les objectifs de développement durable. Les acteurs du secteur privé doivent en outre investir dans les domaines critiques. Il faut absolument créer de nouveaux véhicules d'investissement tels que les fonds de capital-risque orientés vers le développement, le financement mixte, les instruments de réduction des risques et les mécanismes novateurs de financement de la dette assortis de dispositifs de gestion des risques et de règlements appropriés. Les partenariats entre secteur public et secteur privé étant essentiels pour réaliser les nouveaux objectifs, il convient de préciser la manière dont les capacités des pays en développement sans littoral peuvent être renforcées à cet égard.

4. Dans la mesure où les pays en développement sans littoral sont particulièrement vulnérables face aux changements climatiques, à la désertification, aux périodes de sécheresse, à la dégradation des terres et

aux inondations, il faut prendre des mesures concrètes visant à mobiliser environ 100 milliards de dollars par an au titre du Fonds vert pour le climat. Les pays en développement sans littoral présentent de surcroît des déficits énergétiques importants et ont besoin d'être appuyés dans les travaux de recherche qu'ils mènent pour étoffer et améliorer leur infrastructure d'approvisionnement en énergie. La communauté internationale doit donc mobiliser le montant annuel requis, que préconise l'initiative « Énergie durable pour tous ».

5. Les institutions internationales doivent aider les pays vulnérables à se prémunir face aux chocs extérieurs, notamment en leur assurant un accès régulier et stable à des financements publics. Les institutions compétentes doivent en outre améliorer les dispositifs d'alerte rapide visant à signaler les risques macroéconomiques et financiers. Les partenaires de développement, y compris l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sont priés de fournir une assistance technique appropriée afin d'appuyer le renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et de leur permettre de mener à bien le processus d'adhésion à l'OMC et de s'intégrer dans le système commercial multilatéral. La délégation de l'oratrice appelle à ratifier rapidement l'Accord sur la facilitation des échanges de 2013. Elle est aussi disposée à collaborer avec d'autres pour mettre un terme à la pauvreté et à la faim et réaliser le développement durable dans ses trois dimensions.

6. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que le nouveau Programme 2030 intègre en définitive les trois dimensions du développement durable, montrant clairement les rapports d'interdépendance et les synergies propres aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Il y a donc lieu d'aligner davantage les travaux de la Deuxième Commission sur le Programme 2030 et de se pencher à nouveau sur la prolifération de ses résolutions qui fait qu'il est difficile pour les délégations, surtout les petites, d'accorder l'attention voulue à de nombreuses questions.

7. La signature d'un accord international ambitieux et juridiquement contraignant sur les changements climatiques en 2015 est une priorité pour l'Union européenne et ses États membres. Il est impératif que cet accord garantisse que le monde ne s'écarte pas de l'objectif consistant à limiter à 2 °C la hausse de la

température, traite de l'adaptation aux changements climatiques, de l'atténuation de leurs effets et des moyens de mise en œuvre de manière globale et équilibrée et contribue à accélérer la transition vers des économies durables, neutres en carbone et résilientes face aux changements climatiques. L'accord conclu à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit énoncer un objectif clair, opérationnel et à long terme consistant à réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport aux niveaux de 1990 et à parvenir à zéro émission, voire à des émissions négatives, d'ici à 2100. Il doit en outre fixer des règles strictes visant à tenir toutes les parties responsables de leurs engagements et créer un mécanisme ambitieux et dynamique, fondé sur un cycle quinquennal, dans le cadre duquel les États évaluent régulièrement les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et renforcent progressivement les engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait doivent donc présenter des contributions prévues déterminées au niveau national, qui soient équitables et ambitieuses.

8. La douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui se tient actuellement en Turquie, s'attache à définir avec précision le rôle décisif que la Convention va jouer dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 15. Le taux actuel d'extinction des espèces et la dégradation des services de base rendus par les écosystèmes sont des problèmes d'envergure mondiale. L'Union européenne et ses États membres procèdent à un examen à mi-parcours de leur stratégie pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2020. Ils s'engagent à accroître leur contribution visant à prévenir la perte de biodiversité à l'échelle mondiale et s'emploient à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que les objectifs 14 et 15 en particulier.

9. L'Union européenne et ses États membres sont résolus à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience en cas de chocs futurs, conditions préalables à la réduction de la pauvreté et de la faim et au développement durable. De nombreuses politiques ainsi que des programmes d'aide financière, y compris dans le domaine de la coopération au service du

développement et de l'aide humanitaire, prennent déjà en compte la réduction des risques de catastrophe, en privilégiant les pays sujets à des catastrophes. À cet égard, l'Union européenne et ses États membres sont disposés à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre tant du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) que des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

10. En dernier lieu, l'orateur dit que la consolidation du travail accompli par la Commission au fil des ans sur le tourisme durable et la mise en lumière, de manière intégrée, des nombreuses contributions qu'un tourisme bien organisé peut apporter à l'élimination de la pauvreté et aux trois dimensions du développement durable apportent une réelle valeur ajoutée.

11. **M^{me} Cooper-Zubida** (Israël) dit qu'il est désormais admis que le développement est un concept à multiples facettes, qui exige des solutions à long terme dans les domaines social, économique et environnemental. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions essentielles pour parvenir à un développement durable. Les femmes ont les capacités nécessaires pour faire évoluer non seulement leur propre situation économique, mais aussi celle de leur famille, de leur communauté et de leur pays. Le développement durable est supposé toucher les populations qui sont les plus à la traîne, la plupart d'entre elles vivant dans des zones rurales et étant tributaires de l'agriculture. Dans la mesure où les technologies agricoles ont la capacité d'éliminer la pauvreté, d'assurer la viabilité des systèmes alimentaires et de préserver les ressources, la délégation de l'oratrice présentera une résolution sur les technologies agricoles au service du développement.

12. Pauvre en ressources naturelles et doté surtout de terres arides, Israël est depuis longtemps contraint de mettre au point des solutions technologiques pour l'agriculture et il est donc bien placé pour faire profiter le monde entier de ses connaissances en la matière. De fait, la propre famille de l'oratrice a appris à maîtriser la technologie dans le but d'améliorer la quantité et la qualité de leurs cultures, ainsi que leur vie d'agriculteurs. Afin de tirer pleinement parti du pouvoir de transformation des technologies agricoles, la communauté internationale doit absolument s'engager en faveur de la recherche-développement et de la mise en œuvre.

13. **M. Jiménez** (Nicaragua) dit que son pays accorde une importance capitale à la diversité biologique et au fait qu'elle contribue au bien-être des hommes. Les ressources naturelles sont des atouts précieux et vulnérables que son pays s'emploie à préserver au moyen de diverses politiques et mesures. Réaffirmant l'importance de la résolution sur l'harmonie avec la nature, l'orateur souligne que le moment est venu de devenir les gardiens de la planète et de faire en sorte que ses ressources communes soient exploitées de manière durable et réparties équitablement.

14. Il est impératif que la communauté internationale œuvre au bien-être de tous dans le cadre d'un développement durable et en harmonie avec la Terre nourricière. L'élimination de la pauvreté constitue le plus grand défi auquel est confronté le monde et est reconnu comme tel dans le Programme 2030 et dans les 17 objectifs de développement durable. La réalisation de ces objectifs nécessitera d'établir un partenariat mondial plus fort, fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, et il faudra engager sans tarder des actions visant à lutter contre la pauvreté, la faim, la malnutrition, les nouvelles maladies liées aux guerres et aux conflits, la violence à l'égard des femmes et des enfants et les effets néfastes des changements climatiques.

15. Il est essentiel que les pays en développement aient accès à des ressources financières et technologiques, notamment en matière de renforcement des capacités et des institutions, afin d'appuyer leurs propres politiques nationales. En partie grâce à l'enquête nationale menée sur les conditions de vie des ménages, le Nicaragua est convaincu que les politiques d'éducation intégrées, ainsi que les programmes sociaux, sont indispensables pour éliminer la pauvreté. Entre 2009 et 2014, le Nicaragua a ramené le niveau de pauvreté en général à 29,6 % et le niveau de pauvreté extrême à 8,3 %.

16. Ce sont les pays en développement qui souffrent le plus des changements climatiques. Les pays développés doivent fournir aux pays en développement une aide directe et non assortie de conditions, fondée sur le principe de la responsabilité historique. Étant donné que les changements climatiques accroissent les risques de catastrophes naturelles, la réduction de ces risques est également très utile, notamment pour les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables.

17. **M. Ermolovich** (Biélorus) dit que le Programme 2030 est une réussite et qu'il constitue à ce jour la stratégie la plus aboutie de l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'amélioration des conditions de vie partout dans le monde. Sa délégation se félicite de l'inclusion dans ce Programme d'un certain nombre de questions prioritaires pour le Biélorus, notamment les pays à revenu intermédiaire, l'énergie et la lutte contre la traite des êtres humains et l'imposition de mesures de contrainte unilatérales. L'orateur souligne en outre qu'il n'y a clairement pas de place pour des sanctions ou d'autres mesures unilatérales qui contourneraient la Charte des Nations Unies.

18. La mise en œuvre effective du Programme 2030 doit dorénavant prendre en compte la situation spécifique de chaque pays et les priorités nationales en matière de développement définies par leur gouvernement. Le système des Nations Unies a besoin d'un plan d'action visant à aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. Il est en outre nécessaire de se pencher sur la manière dont les États peuvent gérer et coordonner ces activités au sein du système des Nations Unies, par exemple au moyen du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

19. Les processus d'intégration progressent dans toutes les régions et contribuent de manière notable au développement durable. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies doit accorder davantage d'attention à la coopération avec les associations d'intégration régionale. Les commissions économiques régionales des Nations Unies, le Conseil économique et social et le Forum politique de haut niveau peuvent servir de cadre pour favoriser le dialogue entre ces associations d'intégration.

20. Le Mécanisme de facilitation des technologies, qui est une composante importante du nouveau programme de développement, doit être véritablement démocratique et ouvert à toutes les parties intéressées, y compris les pays à revenu intermédiaire. Dans ce cadre, l'orateur dit qu'il faut accorder une attention particulière à la question de l'énergie et qu'il serait logique d'engager un dialogue sur l'élaboration d'un programme énergétique complet relevant des Nations Unies, qui tiendrait compte des intérêts de tous les États, dont les questions relatives au transfert de technologie et à l'accroissement de l'efficacité énergétique.

21. Le Biélorus participe activement aux préparatifs en prévision de la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques et tient à apporter sa contribution en vue de limiter à moins de 2 °C la hausse de la température moyenne mondiale. Dans ce contexte, le Gouvernement biélorussien prévoit de réduire, d'ici à 2030, ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 28 % par rapport aux niveaux de 1990. De plus, le futur accord sur le climat doit comprendre des mécanismes d'incitation visant à encourager les parties qui ont effectivement réduit les émissions nocives. Il serait ainsi utile de disposer d'un ensemble de mesures incitatives facilitant l'investissement direct dans les pays soucieux de l'environnement afin qu'ils développent leur technologie relative aux changements climatiques et qu'ils entretiennent leur infrastructure dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'industrie.

22. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que le développement durable ne saurait se passer d'une transition vers des modes de consommation et de production durables pour une population mondiale sans cesse croissante. Pour ce faire, il faudra établir une coopération internationale, investir considérablement dans la recherche-développement et assurer le transfert de technologie vers les pays en développement. Le secteur privé doit également jouer un rôle, notamment au moyen des partenariats des secteurs public et privé pour le développement durable.

23. Le Mexique considère le Programme 2030 comme étant un engagement de l'État qui nécessitera la mise en place d'une coordination interinstitutions et intersectorielle avec le Gouvernement, les instances législatives locales, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'une coopération internationale.

24. La délégation de l'orateur appuie l'action menée pour assurer un développement durable dans les petits États insulaires en développement et le suivi de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, adoptées en 2014. Il est essentiel que les petits États insulaires en développement soient en mesure de recevoir l'appui des programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies afin d'améliorer l'état de leur environnement et d'atténuer les effets des changements climatiques. La délégation de l'orateur est en outre convaincue de l'importance de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, notamment au vu des bons résultats obtenus lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur

la réduction des risques de catastrophe, qui a débouché sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

25. Le Mexique est particulièrement fier d'avoir contribué à réunir une première tranche de plus de 10,6 milliards de dollars pour le Fonds vert pour le climat et a hâte d'approuver les premiers projets du Fonds, en novembre 2015, en Zambie.

26. La lutte contre la désertification est une priorité pour le Mexique et un volet essentiel de son cadre pour la gestion durable des ressources naturelles. Il importe au plus haut point de réaliser les objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 afin de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique et de donner aux écosystèmes la possibilité de se régénérer tout en continuant d'assurer les services essentiels.

27. Enfin, la délégation de l'orateur invite la communauté internationale à participer à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra au Mexique l'année prochaine, et à veiller à ce que les pays œuvrent à la conservation durable des écosystèmes.

28. **M. Cheong Loon Lai** (Malaisie) dit que si des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement durant les 15 années précédentes, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, il reste que les résultats sont inégaux. L'ensemble du Programme 2030, qui a été élaboré en vue de combler les lacunes qui subsistent, nécessitera une forte volonté politique et la mobilisation effective de ressources en vue d'assurer un développement durable sous la forme d'une entreprise à long terme axée sur l'être humain. Les objectifs et les cibles du développement durable doivent donc être pris en compte dans les stratégies et les plans nationaux. Une attention particulière doit être accordée au pilier « Environnement », y compris lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

29. La Malaisie entame son nouveau plan quinquennal de développement, qui fait écho au caractère multidimensionnel du Programme 2030 et qui a été élaboré sous forme d'un programme axé sur l'être humain. Grâce à des initiatives d'accompagnement mettant l'accent sur les résultats et la productivité, et axées notamment sur la création d'entreprises, le renforcement des compétences, la promotion des

technologies, l'accession à la propriété et l'investissement dans la promotion de la connectivité et de l'équipement ménager de base, la Malaisie est également déterminée à garantir des possibilités équitables pour tous. Elle espère doubler d'ici à 2020 le revenu moyen des 40 % des habitants les plus pauvres, afin qu'ils accèdent à la classe moyenne. Elle s'efforce également d'accroître le pourcentage des femmes faisant partie de la population active de 53 % à 59 %. L'amélioration de la connectivité et de la mobilité transformera les zones rurales, créant ainsi à terme des environnements plus favorables aux entreprises.

30. Le pays de l'orateur a pris plusieurs mesures visant à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement et a intégré les questions environnementales dans la planification économique. Grâce à des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, la Malaisie est bien partie pour réduire de 40 %, d'ici à 2020, ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à son produit intérieur brut.

31. **M^{me} Karabaeva** (Kirghizistan) dit qu'il importe au plus haut point que le nouveau Programme 2030 prenne en compte les besoins des groupes de pays les plus vulnérables, notamment les pays en développement montagneux et sans littoral tels que le sien. Son Gouvernement s'efforcera de réaliser les objectifs de développement durable, mais sa capacité à cet égard dépendra aussi de la mise à disposition par la communauté internationale de ressources suffisantes pour le développement.

32. Les pays en développement doivent davantage prendre en main le financement de leurs programmes nationaux de développement en utilisant de manière efficace les réserves nationales, en améliorant l'administration fiscale et en luttant contre la corruption. C'est en appliquant ces mesures, au cours des cinq dernières années, que le Kirghizistan a progressivement accru ses revenus et le bien-être de ses habitants. En conséquence, la Banque mondiale a décrété en 2014, que le Kirghizistan accédait à la catégorie des pays en développement à revenu intermédiaire.

33. La délégation de l'oratrice est favorable à une approche intégrée de la lutte contre la faim et la pauvreté, en mettant en avant les questions telles que l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, l'état de droit

et le développement économique. Soulignant les aspects humanitaires, économiques et écologiques de la protection des eaux, elle s'associe en outre à l'appel lancé en faveur d'une nouvelle Décennie internationale d'action sur le thème de l'eau pour le développement durable, qui succéderait à la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015), dans le cadre de l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable.

34. Le Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social doit jouer un rôle déterminant dans le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme mondial de développement durable. Il fournit le cadre institutionnel susceptible d'examiner en détail, de coordonner et d'intensifier la coopération avec les autres instances, et qui non seulement présente en temps voulu à la communauté internationale des rapports sur les réalisations, les problèmes et les menaces, mais aussi formule des recommandations opportunes pour y faire face.

35. Afin de réaliser véritablement les objectifs de développement durable, il conviendra d'intensifier la coopération et de renforcer les approches intégrées, notamment à l'échelon national. En effet, la composante nationale d'un examen est le volet le plus important de ce dernier, car cette composante est la seule susceptible de faire apparaître les spécificités d'un pays en matière de développement. Les examens nationaux doivent être volontaires et prendre en compte les vues de la société civile, des milieux universitaires, du milieu d'affaires et d'autres parties intéressées. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle décisif dans ce processus, dans la mesure où ces examens constituent le principal instrument permettant de rendre compte à la population.

36. Le Gouvernement de l'oratrice mène une politique nationale en faveur du développement durable depuis 2013 et des documents stratégiques existants prennent déjà largement en compte les objectifs de développement durable. Parmi d'autres réalisations, on peut citer la création du Conseil national pour le développement durable et l'adaptation du Comité de coordination pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux besoins du Programme 2030. En sa qualité de membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le pays de l'oratrice

s'emploiera également à renforcer les capacités de ses organismes statistiques.

37. **M. Vasiliev** (Fédération de Russie) rappelle qu'il importe de maintenir un équilibre lors de la mise en œuvre des trois composantes du développement durable. Dans la mesure où les objectifs de développement durable font partie d'un tout intégré et indivisible, il serait contre-productif de vouloir mettre l'accent sur l'intérêt de tel ou tel objectif. En outre, le Forum politique de haut niveau est le seul habilité à assurer la direction politique et à formuler des recommandations stratégiques mondiales visant à réaliser les objectifs du développement durable. Les tentatives visant à attirer dans ce processus d'autres organismes non spécialisés des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, conduirait à la politisation du Programme 2030. Compte tenu du document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) et des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/70/283), il serait utile d'engager un dialogue sur l'organisation des travaux du Forum, principale instance intergouvernementale pour les activités de suivi liées aux objectifs de développement durable.

38. Dans le contexte du Programme 2030, la délégation de l'orateur attache une grande importance à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et attend que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ait achevé ses travaux pour passer en revue les progrès accomplis à cet égard. Son pays compte participer de manière constructive aux travaux communs visant à constituer une base de données des Nations Unies sur les dommages causés par les catastrophes naturelles dans différents pays et régions du monde.

39. La délégation de l'orateur se félicite des progrès notables accomplis dans la prise en compte des dispositions des Orientations de Samoa dans les stratégies nationales des petits États insulaires en développement et dans les travaux du système des Nations Unies. Elle salue en outre le travail accompli par le Corps commun d'inspection, qui a procédé à un examen complet de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, et dont les conclusions devraient permettre d'intensifier la coopération entre toutes les

parties intéressées aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, notamment dans le cadre du Programme 2030. Depuis 2010, le pays de l'orateur a alloué un montant de 20 millions de dollars aux priorités recensées dans le cadre des Orientations de Samoa et compte octroyer, d'ici à la fin de 2015, 10 millions de dollars par le biais d'un vaste projet du Programme des Nations Unies pour le développement visant à renforcer la résilience des îles du Pacifique face à des situations d'urgence.

40. La lutte contre le changement climatique mondial est une condition importante pour assurer un développement durable. L'enjeu stratégique pour la Conférence de Paris sur les changements climatiques sera de formuler un accord global, universel et juridiquement contraignant visant à remplacer le Protocole de Kyoto. La Fédération de Russie a honoré les engagements qu'elle a pris au titre du Protocole : ses émissions de gaz à effet de serre sont en baisse de 31 % par rapport aux niveaux de 1990 et un décret présidentiel stipule que les émissions d'ici à 2020 ne devront pas excéder 75 % des niveaux de 1990.

41. La Fédération de Russie appuie le processus international visant à réaliser l'objectif de développement durable n° 15, sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Elle participera également activement aux activités menées pour donner suite au document final de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, en vue de renforcer le rôle de coordination du Forum dans le contexte du Programme 2030 et aux fins de la préservation et du développement durable des forêts partout dans le monde.

42. **M. Al Safar** (Iraq) dit que son pays est gravement touché par la désertification qui menace les terres arables, notamment dans le sud et le centre de l'Iraq. Les projets d'irrigation des pays situés en amont du Tigre et de l'Euphrate ont accentué les effets des faibles précipitations et des températures élevées. Ces effets touchent une population qui va bien au-delà des 30 % d'Iraqiens qui vivent de l'agriculture, causant une pénurie alimentaire partout dans le pays et un exode rural qui exerce une pression sur les infrastructures et les services urbains. Le Gouvernement de l'orateur met en place une « ceinture verte nationale », première ligne de défense contre la désertification qui sera achevée d'ici cinq à 10 ans et

dont la largeur variera entre un et cinq kilomètres. L'orateur prie le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de fournir une assistance à cet égard.

43. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) dit que le Programme 2030 ouvre pour l'Organisation des Nations Unies une nouvelle voie vers le développement durable, définie par des négociations ouvertes, transparentes et inclusives. La communauté internationale doit rester fidèle aux engagements énoncés dans les objectifs de développement durable et œuvrer à leur réalisation, à leur suivi et à leur examen à tous les niveaux, tout en continuant de s'appuyer sur le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'examen quadriennal complet, qui jouent un rôle central. Plusieurs mandats ont été réaffirmés dans le Programme 2030, tels que la nécessité de renforcer l'interface science-politique, notamment par le biais de rapports mondiaux sur le développement durable.

44. La délégation de l'orateur attend avec intérêt que la Commission de statistique de l'ONU propose des indicateurs pour les objectifs de développement durable, qui respectent leur champ d'application et leur caractère équilibré et intégré. Elle se félicite également de la création du Mécanisme de facilitation des technologies, une initiative novatrice et prometteuse qui vise à ce que les pays développés assument leur responsabilité historique en ce qui concerne la coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

45. Il est impératif que le système des Nations Unies réponde davantage aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement, notamment par la mise en œuvre intégrale des Orientations de Samoa. En ce qui concerne le suivi et l'examen du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), il importe que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe collabore étroitement avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

46. En ce qui concerne la question des changements climatiques, la délégation de l'orateur œuvre à l'obtention d'un accord universel et contraignant, qui serait en mesure de maintenir en-deçà de 2 °C la

hausse de la température mondiale. Cet accord doit engager tous les pays et respecter pleinement le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

47. Le Brésil a présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, s'engageant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % par rapport aux niveaux de 2005, d'ici à 2030. Le taux de déforestation a également ralenti de 79% au cours de la décennie précédente, faisant du Brésil le pays qui a enregistré la plus forte réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

48. Dans la mesure où certains des écosystèmes et des populations les plus vulnérables se trouvent dans des zones touchées par la désertification, le Brésil est également résolu à renforcer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Malgré les mesures qui ont été prises pour préserver la biodiversité, les efforts actuels ne suffisent pas pour réaliser la plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La préservation de la diversité biologique étant indispensable à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, il est nécessaire de renforcer le soutien politique apporté à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de redoubler d'efforts avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020. La délégation de l'orateur se félicite donc de la décision de renforcer l'arrangement international sur les forêts après 2015 car la gestion durable des forêts est capitale pour la conservation de la diversité biologique, l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable.

49. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit que l'adoption du Programme 2030 traduit une volonté de parvenir à une toute autre forme de développement, qui serait porteuse de transformations et qui profiterait à tous. Une plus grande volonté politique sera nécessaire, en particulier de la part des pays développés, pour élaborer des stratégies coordonnées visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable. Les stratégies nationales de développement ont déjà intégré en 2013 une grande partie des objectifs de développement durable.

50. La délégation de l'oratrice préconise la coopération souveraine et le respect des différentes visions du développement durable. La coopération internationale, qui a pour but d'appuyer les stratégies et plans nationaux, ne doit pas conduire à la prescription de politiques, en particulier à l'imposition d'une conception unique du développement durable telle que l'économie verte. Il convient de fournir une assistance financière et technique, de renforcer les capacités et de faciliter, transférer et diffuser les technologies non polluantes, sans imposer de conditions et en respectant les politiques de chaque pays en matière de développement durable. Il importe de rappeler que c'est grâce à l'action menée par l'État qu'il a été possible de sortir des millions de personnes de la pauvreté.

51. Les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et la désertification se poursuivent à un rythme accéléré, faisant obstacle à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est donc nécessaire que la Conférence de Paris sur les changements climatiques aboutisse à un document final audacieux, tenant compte des responsabilités historiques des pays développés, du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, ainsi que des conditions économiques et sociales.

52. Le pays de l'oratrice appuie les différentes résolutions sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le caractère volontaire de la coopération dans la lutte contre les catastrophes naturelles. L'ONU doit continuer à intensifier et à améliorer son action visant à réduire les effets de ces catastrophes.

53. Il est essentiel que toutes les populations, dont les peuples autochtones, participent à tous les niveaux de la prise de décisions dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres et en vue d'assurer le développement durable en harmonie avec la nature. Les pratiques traditionnelles et les savoirs ancestraux sont donc des outils essentiels de la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

54. Un enseignement de qualité accessible à tous est une condition préalable à la réalisation du développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, au développement humain et à la pleine participation de tous les citoyens, en particulier les jeunes. Une plus

grande coopération internationale est nécessaire pour consolider et renforcer les infrastructures éducatives et accroître les investissements dans l'enseignement et la recherche-développement, en particulier les investissements destinés à améliorer la qualité de l'enseignement dans les pays en développement. Le modèle de développement durable du pays de l'oratrice est axé sur l'être humain et fondé sur la solidarité, la justice, l'inclusion sociale, l'égalité, la promotion et le respect des droits de l'homme et la participation de tous les citoyens.

55. **M^{me} Loe** (Norvège) dit que la manière dont le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, notamment l'objectif novateur sur la paix et la gouvernance (objectif n° 16), intègrent les dimensions sociales, économiques et environnementales est prometteuse mais périlleuse, car elle exige de renforcer la collaboration à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La volonté politique est indispensable à l'édification de sociétés durables.

56. La non-discrimination est le fondement des sociétés stables et ouvertes à tous; parallèlement, les liens entre les droits de l'homme, la gouvernance, la sécurité et le développement doivent être reconnus afin de permettre le développement économique et social. S'il est vrai que les objectifs de développement durable sont un guide, il n'existe pas de solution toute faite en matière de développement durable et c'est le contexte qui sera toujours déterminant.

57. On ne saurait limiter la lutte contre les changements climatiques à un simple problème d'environnement dans la mesure où ils portent atteinte aux moyens de subsistance des générations actuelles et futures, augmentent le risque de conflits et les migrations de masse et agissent comme un multiplicateur de risque. Aggravant tant la pauvreté que les catastrophes naturelles, les changements climatiques doivent aussi être reconnus comme étant un défi mondial en matière de sécurité. Tous les outils disponibles, y compris les mesures d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de réduction des risques de catastrophe, doivent être utilisés dans le cadre d'une approche globale qui met l'accent sur le renforcement de la résilience.

58. L'oratrice se demande comment mieux organiser les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission et les résolutions pour faire en sorte qu'ils contribuent de manière constructive à la mise en œuvre et au suivi des

objectifs de développement durable, ajoutant qu'il serait peut-être judicieux de remplacer la résolution concernant Action 21 par une nouvelle résolution sur le suivi du Programme 2030.

59. **M. Takahashi** (Japon) dit qu'il importe de réfléchir sur la manière la plus efficace, intégrée et cohérente de mettre en œuvre le Programme 2030. Le développement durable et l'élimination de la pauvreté sont les thèmes principaux du nouveau Programme. Le moment est bien choisi pour examiner les travaux de la Deuxième Commission de manière plus globale et de les aligner sur le Programme 2030.

60. Les changements climatiques étant l'une des menaces les plus imminentes auxquelles est confrontée l'humanité, on ne pourra jamais assurer un développement durable ni éliminer la pauvreté sans y remédier. Pour réussir, la Conférence de Paris sur les changements climatiques devra s'appuyer sur la dynamique créée par les recommandations de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

61. Le Japon a déjà présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national, a octroyé aux pays en développement, de 2013 à 2014, environ 20 milliards de dollars visant à financer l'action climatique et s'est engagé à verser un montant de 1,5 milliard de dollars au Fonds vert pour le climat.

62. En sa qualité de pays hôte de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, le Japon est résolu à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les domaines intéressant le Programme 2030, cette composante faisant partie intégrante du développement durable. Il collaborera en outre avec tous les partenaires et toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre intégrale du Cadre de Sendai. Il faut procéder à l'examen et au suivi de la Conférence mondiale en tenant compte du Programme 2030, afin d'éviter les doubles emplois. Dans le cadre de sa contribution au suivi du Cadre de Sendai, la délégation de l'orateur et ses partenaires présenteront une résolution visant à instaurer la Journée mondiale sur les tsunamis. En sensibilisant les esprits au fait que 250 000 vies ont été fauchées par des tsunamis durant

les 11 dernières années et que les infrastructures de base ont subi de lourds dommages, sa délégation espère réduire le risque auquel sont exposés les vies humaines et le développement durable.

63. Le Japon s'est engagé à mettre en œuvre les Orientations de Samoa, notamment en se penchant sur les priorités des petits États insulaires en développement. Le pays a manifesté son engagement en faveur de ces États de la région du Pacifique lors de la première réunion du Sommet entre le Japon et les pays de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenu en 2014, et en organisant la septième Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique et du Japon, qui s'est tenue en mai 2015.

64. **M. Ahmad Al-Kuwari** (Qatar) dit que le programme de développement pour l'après-2015 passe désormais de la phase de la vision à la phase de la mise en œuvre. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable contribuera fortement à relever les nouveaux défis. Son pays s'emploie sans relâche à donner suite au document final de la Conférence Rio+20, sur la base des principes de coordination à tous les niveaux, des responsabilités communes mais différenciées et de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles.

65. Le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), intitulé « Examen de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, 2005-2014 » (A/70/228), insiste sur l'harmonisation des programmes d'enseignement aux niveaux mondial et régional, la prise en compte de l'éducation au service du développement durable dans les politiques pertinentes et la promotion des meilleures pratiques. Le pays de l'orateur a lancé l'initiative mondiale « Education Above All » visant à offrir des possibilités d'éducation dans les sociétés en proie à la pauvreté et aux conflits.

66. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification 2015, la dégradation des terres et la désertification compromettent la jouissance des droits de l'homme, à commencer par le droit à l'alimentation. Le document final de la Conférence Rio+20 a également mis l'accent sur les défis mondiaux que posent la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Le pays de l'orateur a créé l'Alliance mondiale des régions arides (Global Dryland Alliance)

afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies visant à surmonter ces difficultés. Il espère que les participants à la Conférence de Paris sur les changements climatiques prendront les mesures urgentes et ambitieuses qui s'imposent pour lutter contre la désertification.

67. **M. Golitsyn** (Ukraine) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/70/282), ainsi que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Elle s'est particulièrement réjouie de ce que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe privilégie désormais la gestion des risques de catastrophe plutôt que celle des catastrophes naturelles. Touchée par les effets des catastrophes causées par les récentes opérations militaires, qui ont nui à l'économie, à l'environnement et à la santé, l'Ukraine estime qu'il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies prenne en compte la protection de l'environnement en période de conflit.

68. Dans le cadre de l'application des recommandations du rapport Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2015, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques doivent mettre l'accent sur la gestion des effets des catastrophes naturelles, technologiques et biologiques dans les zones de conflit.

69. À la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, la délégation du pays de l'orateur a pris part à un exposé consacré au relèvement après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Elle attend avec espoir que les connaissances et avis techniques sur la prévention des catastrophes, les secours et le relèvement soient diffusés plus largement afin de parvenir à une gestion plus efficace et durable des risques.

70. **M. Gad** (Égypte) dit que le Programme 2030, s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, vise à examiner, à renforcer et à mettre à niveau le programme international en matière de développement, incitant tant les pays en développement que les pays développés à s'engager de

nouveau dans la quête du développement durable. L'élimination de la pauvreté, qui reste le plus grand défi auquel est confronté le monde, est tant une condition indispensable du développement durable qu'une affaire de justice fondamentale et de droits de l'homme. Dans un monde d'abondance et d'avancées technologiques, nul ne doit être victime d'exclusion sociale ou économique.

71. En dépit de progrès notables accomplis ces 20 dernières années, les pays en développement continuent d'être aux prises avec leur niveau de développement, notamment en raison d'un contexte économique international défavorable et de la baisse des niveaux de l'aide publique au développement (APD). Le droit au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées doivent demeurer le fondement de toutes les initiatives actuelles et futures de développement mondial. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dépendront en outre des progrès réalisés dans les moyens de mise en œuvre, principalement en matière de financement et de technologie.

72. Il est impératif d'apporter un appui au Forum politique de haut niveau, afin qu'il puisse assurer la direction politique nécessaire à la mise en œuvre du Programme 2030, favoriser l'intégration des trois piliers du développement durable à tous les niveaux et garantir les moyens de mise en œuvre.

73. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal cadre international et intergouvernemental pour la négociation des mesures à adopter, à l'échelle mondiale, face aux changements climatiques. Toute mesure corrective prise à l'échelle mondiale doit faire avancer l'application de la Convention et être conforme à ses principes et dispositions, en particulier les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

74. L'eau étant essentielle à la vie, une bonne gestion des ressources en eau est également indispensable pour assurer un développement durable, la croissance économique et sociale, l'élimination de la pauvreté et l'équité. L'Égypte, considéré comme un État pauvre en eau, est sur le point de devenir un pays où l'eau se fait rare. Face au risque de pénuries d'eau et de sécheresses, la délégation de l'orateur se félicite de l'objectif de développement durable n° 6 et attend avec

espoir la mise au point d'indicateurs appropriés, ainsi qu'une réduction du nombre des pauvres de l'eau et des pays confrontés au stress hydrique. Le programme énergétique des Nations Unies doit prévoir en outre la création d'un mécanisme efficace de transfert des technologies énergétiques de pointe, en particulier dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables. Sa délégation se félicite donc de l'initiative « Énergie durable pour tous ».

75. La lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification demeure une priorité, dans la mesure où le monde ne peut pas s'adapter aux changements climatiques ou atténuer leurs effets sans gestion rationnelle des terres. C'est pourquoi la délégation de l'orateur compte bien que la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification débouche sur des résultats concrets.

76. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que l'humanité, dont les actions sont la cause des changements climatiques, a le devoir de trouver une solution à ce problème pressant. Le Programme 2030 reconnaît que le problème du changement climatique est universel et qu'il faut y remédier de manière collective. La Conférence de Paris sur les changements climatiques doit parvenir à un accord juridiquement contraignant et universel, qui traite des questions telles que l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la finance, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, sur la base de l'égalité et conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Il est en outre impératif d'honorer les engagements pris en vue de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale en-deçà de 2 °C ou à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

77. Comme de nombreux pays en développement, le Sri Lanka contribue relativement peu au réchauffement de la planète, cependant, il est très vulnérable à ses effets. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont d'ores et déjà fréquents au Sri Lanka et une plus grande instabilité pourrait avoir des incidences négatives sur la situation socioéconomique. Le pays de l'orateur a défini une politique en matière de climat fondée sur l'adaptation aux changements climatiques et fait tout son possible pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre en mettant au point des sources d'énergie renouvelables et en mettant en œuvre des mesures de conservation d'énergie. Selon la tradition

bouddhiste du Sri Lanka, les dirigeants de la planète ne sont que des gardiens temporaires de son environnement, qu'ils sont tenus de préserver pour les générations futures.

78. **M^{me} Yaima de Armas** (Cuba) dit que beaucoup de chemin a été parcouru depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre) de 1992 jusqu'à l'actuel Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif principal est d'éliminer la pauvreté. Pendant cette période, les pays en développement ont fait de grandes avancées alors qu'ils faisaient face à des problèmes inhabituels en matière d'environnement et de développement; toutefois, près de 836 millions de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté et plus de 160 millions d'enfants de moins de 5 ans continuent de souffrir de malnutrition et de retard de croissance. De surcroît, les pays en développement comptent plus de 880 millions de personnes vivant dans des taudis.

79. De nombreux problèmes mondiaux touchent de manière disproportionnée les pays en développement. De plus, un système économique, financier et commercial mondial profondément inéquitable et injuste, doté de modes de consommation et de production non viables, accroît encore les vulnérabilités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays à revenu intermédiaire. En sa qualité de pays en développement, Cuba réaffirme la nécessité de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le droit à un développement durable et sans exclusion exige des pays industrialisés qu'ils honorent leurs engagements et assurent le transfert de technologie à des conditions préférentielles vers les pays en développement.

80. Les promesses formulées dans les objectifs du Millénaire pour le développement ne se sont pas traduites dans les faits pour tous les pays, en particulier les engagements en matière d'APD qui ont été pris au titre de l'objectif n° 8. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ne suffiront pas à faire de l'ambitieux Programme 2030 un succès. La coopération classique Nord-Sud demeure essentielle pour que les pays en développement parviennent à un développement durable et inclusif. En dépit des difficultés qu'il rencontre, Cuba demeure résolu à partager ses modestes ressources et connaissances,

notamment en vue d'aider les autres pays du monde du Sud à s'acquitter de tous les engagements internationaux qu'ils ont pris en matière de développement durable.

81. Les yeux du monde entier sont tournés vers l'Organisation des Nations Unies, alors que la planète n'a plus beaucoup de temps. Des solutions au développement durable peuvent être trouvées si les grands pays de consommation ont réellement la volonté politique de prendre les bonnes décisions et de sauver le monde de l'autodestruction. Citant l'ancien Président Fidel Castro s'exprimant lors du Sommet planète Terre de 1992, l'oratrice rappelle ses paroles selon lesquelles c'est la dette écologique qu'il faudrait payer et non la dette extérieure et que l'égoïsme, l'hégémonie, l'indifférence et l'escroquerie doivent cesser pour que la faim disparaisse à son tour.

82. **M. Muddahanumegowda** (Inde) dit que le développement durable ne vise pas seulement à atténuer les incidences sur l'environnement, mais qu'il doit plutôt prendre la forme d'un concept global qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement et donne la priorité à l'élimination de la pauvreté et de la faim. De l'avis de sa délégation, le développement durable a pour but d'éviter que ne se répètent les choix qui ont dévasté l'environnement. Toutefois, dissocier croissance économique et émissions de carbone est un objectif qui s'avère difficile à atteindre même dans les économies les plus avancées. C'est le cas en particulier pour les pays en développement, où il est primordial de lutter contre la pauvreté et la faim au moyen d'une croissance économique rapide. Il ne faut pas que la charge de la durabilité pèse sur les pauvres et que les moyens de subsistance des pays en développement du Sud soient compromis dans le souci de sauvegarder les modes de vie des pays du Nord.

83. Bien que ne faisant pas partie du problème, l'Inde entend faire partie de la solution et sa contribution prévue déterminée au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques traduit cet engagement. Malheureusement, les contributions des pays développés sont très en deçà de la part qui leur incombe. L'action menée pour lutter contre les changements climatiques ne portera pas ses fruits si l'équilibre des responsabilités entre les pays développés et en développement énoncés dans les principes d'équité et de responsabilité commune mais

différenciée n'est pas respecté. Toutefois, les voix de la vaste majorité des pays en développement sont actuellement étouffées et leurs intérêts négligés, sinon ignorés, à mesure que se rapproche la tenue de la Conférence de Paris sur les changements climatiques. Si les pays développés tiennent à ce que les autres pays s'engagent avec eux dans la lutte contre les changements climatiques, ils ne doivent pas se décharger du fardeau du changement climatique sur les pays en développement.

84. M. Osman Sid Ahmed Mohammed Ali

(Soudan) dit que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba représentent des avancées notables sur la voie de l'élimination de la faim et de la pauvreté. Les pays en développement demeurent cependant très préoccupés par le fait qu'à l'approche de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, les pays développés, historiquement responsables du réchauffement climatique, sont très peu disposés à fournir leur contribution prévue déterminée au niveau national pour l'après-2020. Son pays fait partie de ceux qui sont les plus gravement touchés par les effets des changements climatiques puisque la baisse des précipitations a réduit les rendements agricoles.

85. Pour pouvoir réaliser les objectifs de développement durable, les pays les moins avancés, les pays sortant d'un conflit et les pays en situation particulière ne sauraient se passer d'un appui aux fins du renforcement des capacités, du transfert de technologie ou d'une aide publique au développement soutenue. La désertification, les catastrophes naturelles, l'appauvrissement de la diversité biologique et les autres thèmes examinés au titre du point de l'ordre du jour ne peuvent être traités qu'au moyen de programmes nationaux ambitieux et d'une coopération régionale qui mettraient davantage l'accent sur la gestion des risques que sur celle des catastrophes. Si chaque État est chargé de définir sa propre stratégie nationale, il reste que la coopération internationale, coordonnée par le système des Nations Unies pour le développement, est indispensable, en particulier pour les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays en développement et les moins avancés.

86. **M. Abdullahi** (Nigéria) dit que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui restent à atteindre dépendra de l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique. Son pays se félicite de ce que le Programme 2030 réaffirme les principes

d'équité et des responsabilités communes mais différenciées, tels qu'ils sont énoncés dans le document final de la Conférence Rio+20. Il faut que la mise en œuvre de ce nouveau Programme rende compte comme il convient des priorités et des réalités nationales et que les partenaires internationaux s'acquittent de leurs divers engagements en temps voulu et de manière prévisible et durable.

87. L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux changements climatiques mais les moins armés pour s'y adapter et en atténuer les effets. La plupart des pays africains, tributaires de l'agriculture pluviale, sont d'autant plus vulnérables aux effets des changements climatiques en raison du manque d'infrastructures, des maladies, des conflits et de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale en vue de renforcer leurs moyens d'intervention en cas d'urgence et leurs capacités après les catastrophes.

88. La délégation de l'orateur, soulignant l'importance du transfert de technologie dans la promotion de l'industrialisation et de la transformation structurelle, attend avec intérêt la création d'un mécanisme visant à transférer et à diffuser des technologies propres et respectueuses de l'environnement. La vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Lima en 2014, a franchi des pas décisifs en définissant les éléments essentiels d'un accord universel et juridiquement contraignant sur le climat. L'orateur se réjouit de la conclusion d'un accord lors de la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques.

89. En dernier lieu, l'orateur exhorte la communauté internationale à transposer à une plus grande échelle les partenariats nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux en vue de faire progresser ensemble le développement durable et de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

90. **M^{me} Naeem** (Maldives) dit que sa délégation considère que le suivi des objectifs de développement durable importe tout autant que les objectifs eux-mêmes. Elle est particulièrement satisfaite des dispositions visant à améliorer la collecte des données et les capacités d'analyse des pays en développement. Le renforcement des moyens techniques dont disposent

les commissions nationales de statistique sera particulièrement utile pour établir des références, en vue de mettre définitivement au point les cibles et indicateurs d'ici à mars 2016. En sa qualité de petit État insulaire en développement, les Maldives attendent avec intérêt le lancement, durant la présente session de l'Assemblée générale, du cadre de partenariat prévu dans les Orientations de Samoa.

91. Les petits États insulaires en développement s'inquiètent fortement de l'élévation du niveau des mers, de l'échauffement des océans et de l'acidification des océans. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoyant encore des jours sombres pour les pays de basse altitude comme les Maldives, il y a lieu d'engager une action urgente pour lutter contre les changements climatiques, faciliter l'accès à des sources d'énergie durables et assurer la durabilité des océans. Dans des pays comme celui de l'oratrice, une catastrophe naturelle peut réduire à néant les acquis d'années de développement en l'espace de quelques secondes. Il convient donc que les mesures utilisées pour évaluer les progrès en matière de développement tiennent compte des circonstances propres aux pays qui sont très vulnérables aux chocs économiques et environnementaux.

92. Le tourisme et la pêche étant leurs deux principales branches d'activité, les Maldives accordent une attention particulière à l'utilisation durable des océans. Le secteur local de la pêche a élaboré une technique de pêche aux lignes à canne qui ne permet de prendre qu'une quantité durable de poissons et son secteur du bâtiment observe des règles strictes en matière d'énergies renouvelables, de matériel respectueux de l'environnement et de gestion des déchets. La délégation de l'oratrice est favorable à toutes les initiatives qui mettent en lumière l'importance du tourisme durable pour le développement.

93. **M. Tenya Hasegawa** (Pérou) dit que 2015 est une année marquée par d'importantes décisions, dont le Cadre de Sendai, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030, qui nécessiteront une action coordonnée, efficace et cohérente. La réduction des risques de catastrophe étant une question interdisciplinaire du Programme 2030, il y a lieu de prendre des décisions éclairées à cet égard si l'on ne veut pas compromettre les objectifs de développement durable. Le Cadre de Sendai reconnaît le lien entre les

catastrophes naturelles, les changements climatiques et le développement durable, ce qui atteste de la détermination de la communauté internationale à réduire considérablement les risques de catastrophe et leurs coûts.

94. Du fait de sa situation géographique et de ses caractéristiques morphologiques et tectoniques, le Pérou est confronté à un certain nombre de risques, qui peuvent menacer sa sécurité et son développement et parallèlement, nuire aux moyens de subsistance de ses populations vulnérables. La gestion des risques liés aux catastrophes fait donc partie de son programme national de développement. Dans ce contexte, les nouvelles technologies permettent au pays de l'orateur de mieux se préparer au phénomène El Niño, dont les effets prévus en 2015 pourraient être les plus désastreux depuis 1997. Un plan d'action national et un certain nombre de décrets d'urgence sont donc en cours d'élaboration en vue d'allouer davantage de fonds pour faire face à ce phénomène. On aura toutefois besoin également d'une assistance en temps voulu de la part de la communauté internationale.

95. Le Pérou est particulièrement exposé aux effets néfastes des changements climatiques, dont beaucoup sont déjà observés. Sa contribution prévue déterminée au niveau national propose une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. À cette fin, la priorité sera donnée aux interventions dans les secteurs tels que l'eau, l'agriculture, la pêche, la forêt et la santé, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes, le renforcement de la résistance des infrastructures publiques, la protection des populations vulnérables, la promotion de l'investissement privé et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et du multiculturalisme.

96. La croissance économique que connaît le Pérou ces dernières années découle de la transition vers une économie à faible émission de carbone qui favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie à grande échelle, l'exploitation de sources d'énergie renouvelables, des transports plus efficaces, la bonne gestion des déchets solides et la modernisation des processus industriels.

97. Ayant assuré la présidence de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Pérou œuvre désormais à l'obtention d'un résultat ambitieux à Paris, notamment en mettant

en avant le Programme d'action de Lima-Paris. En sa qualité de pays confronté aux effets des changements climatiques, le Pérou plaidera en faveur de la conclusion d'un accord à Paris qui aspirera à des objectifs très ambitieux, favorisera les économies à faibles émissions qui sont résilientes face aux changements climatiques et garantira un développement durable et l'élimination de la pauvreté.

98. **M. Simati** (Tuvalu) dit que le Programme 2030 doit absolument remédier aux inégalités persistantes, qui font que les groupes vulnérables restent à la traîne. Un programme de développement dirigé au niveau national implique que les partenariats pour le développement sont tenus de respecter les priorités et les besoins des pays.

99. Il incombe en outre à chaque pays de lutter contre la pollution et les autres causes anthropiques qui contribuent aux changements climatiques. Le Programme 2030 ne sera pas d'une grande utilité pour les petits États insulaires en développement de faible altitude s'ils sont sous les eaux, une possibilité tout à fait réelle si le Programme adopté n'est pas relayé par la conclusion d'un accord ambitieux lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

100. La délégation de l'orateur est particulièrement attachée à la bonne gouvernance des océans. Il est indispensable que toutes les négociations sur cette question soient totalement désintéressées, que toutes les activités de pêche soient légales, contrôlées et réglementées et que les rejets en mer cessent.

101. Il faut à tout prix que l'initiative « Énergie durable pour tous » représente une volonté commune de passer rapidement à d'autres sources d'énergie renouvelables. Dans ce contexte, il faut que le transfert de technologies, de compétences et de données pertinentes, ainsi que le renforcement des capacités, soient adaptés aux circonstances particulières de chaque pays.

102. En dernier lieu, soulignant qu'il convient d'harmoniser les programmes de développement internationaux et nationaux avec le Programme 2030, l'orateur dit que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être bureaucratique mais qu'elle doit en définitive être à même de répondre aux enjeux. Il y a lieu en particulier de renforcer résolument le rôle du Forum politique de haut niveau en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

103. **M^{me} Baisabayeva** (Kazakhstan) dit que la réalisation du développement durable incombe au premier chef aux gouvernements. Son pays, qui a défini ses priorités et ses objectifs de développement avant même la conceptualisation des objectifs de développement durable, s'emploie à intégrer le Programme 2030 dans son cadre national.

104. Le Kazakhstan appuie le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et partage les préoccupations exprimées au sujet des effets des changements climatiques. À cet égard, la Conférence de Paris sur les changements climatiques devra notamment mettre l'accent sur la réduction des émissions, la mobilisation de fonds et des marchés, la tarification du carbone, le renforcement de la résilience et la mobilisation de nouvelles coalitions. Il faut que ce nouvel accord juridiquement contraignant ait pour objectif de limiter à 2 °C le réchauffement climatique et qu'il s'accompagne de mesures d'appui visant à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets. La communauté internationale doit également œuvrer de concert afin de mobiliser les fonds publics et privés nécessaires pour atteindre l'objectif de consacrer 100 milliards de dollars par an au Fonds vert pour le climat, d'ici à 2020. La tarification du carbone incitera les marchés à investir dans des solutions au problème du climat.

105. Se félicitant des Orientations de Samoa, l'oratrice dit que le Kazakhstan a déjà octroyé des fonds à des projets de biogaz qu'ont entrepris 12 petits États insulaires en développement du Pacifique et qu'il entend apporter une aide supplémentaire, en liaison avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à un projet relatif à la mise en œuvre institutionnelle de technologies vertes.

106. Le Kazakhstan a contribué au développement d'énergies de remplacement dans les pays les plus vulnérables. Sa capitale, Astana, accueillera Expo-2017 consacrée à l'énergie du futur. Le pays de l'oratrice a en outre lancé le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui gagne en importance grâce à la participation de ses voisins d'Asie centrale ainsi que de ses partenaires européens.

107. Elle rappelle que, lors du récent débat général de l'Assemblée générale, le Président Nazarbaev a proposé que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies soient tenus d'allouer un montant équivalent à 1 % de leurs dépenses militaires au Fonds

pour la réalisation des objectifs de développement durable.

108. Ses ressources en eau étant limitées, le Kazakhstan appuie une étude exhaustive du droit international de l'eau, dont la proposition du Tadjikistan de prolonger la Décennie internationale d'action « L'eau source de vie » (2005-2015) par une décennie analogue. Également touché par la désertification, le Kazakhstan appuie activement l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

109. Pour finir, l'oratrice exprime à la Banque mondiale et au bureau sous-régional de la CESAP les remerciements de son pays pour leur coopération visant à assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources en eau dans le bassin de la mer d'Aral.

110. **M. Mahmaminov** (Tadjikistan) dit que son pays, qui appuie sans réserve l'action menée par la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement durable, élabore actuellement une nouvelle stratégie nationale de développement allant jusqu'à 2030 ainsi qu'un programme national de développement à moyen terme pour la période 2016-2020, en vue d'intégrer ces objectifs. La communauté internationale doit toutefois redoubler d'efforts pour créer un environnement mondial propice à la réalisation d'un développement durable. Il est essentiel à cet égard non seulement d'imprimer une impulsion nouvelle au commerce et aux investissements internationaux, mais aussi de favoriser le transfert d'écotechnologies novatrices.

111. Du fait de la pénurie d'eau en Asie centrale, l'adaptation aux changements climatiques revêt une importance particulière pour le pays de l'orateur. Le Tadjikistan a présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national et trois communications nationales au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De plus, le pays de l'orateur a récemment lancé avec ses partenaires la troisième expédition géophysique internationale du Pamir visant à mesurer l'impact des variations naturelles et des activités humaines sur les glaciers de haute altitude du Tadjikistan, qui sont une source d'eau indispensable pour tous les pays de l'Asie centrale. La Décennie internationale d'action « L'eau source de vie » (2005-2015) engage toutes les parties intéressées à explorer des stratégies visant à renforcer la coordination de la politique mondiale de l'eau.

Compte tenu de ce succès, il y a lieu que la prochaine décennie soit proclamée en vue d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

112. **M. Andambi** (Kenya) dit que le plan de développement de son pays, Vision 2030, a pris en compte tous les engagements importants consignés dans les objectifs de développement durable. Il tient en particulier à mettre l'accent sur le rôle joué par son pays dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. En sa qualité de pays de transit pour un certain nombre de ses pays voisins sans littoral, le Kenya, conscient des coûts liés aux échanges transfrontaliers, a mis en place un dispositif à guichet unique afin de simplifier les procédures de dédouanement des marchandises en transit aux principaux postes frontières. Le nouveau dispositif a réduit les longs délais de dédouanement et libéré des capitaux qui auraient autrement été immobilisés pour des raisons de fiscalité. C'est ainsi que le poste frontière de Malaba, entre le Kenya et l'Ouganda, a réduit de plus des deux tiers le délai d'acheminement des marchandises vers le port de Mombasa. Plusieurs autres postes de ce type sont sur le point d'être mis en place avec d'autres pays voisins.

113. L'orateur attend avec impatience la ratification et la mise en œuvre d'accords pertinents aux niveaux international, régional et sous-régional sur la coopération en matière de transit. Il demeure essentiel de favoriser les partenariats de développement pour réussir la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Cet instrument peut également contribuer de manière efficace à l'éradication de la pauvreté et à honorer les engagements pris en faveur du développement durable, qui figurent dans les moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

114. **M. Shilla** (République-Unie de Tanzanie) dit qu'en dépit d'années de négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la communauté internationale n'a pas encore pris d'engagements concrets en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. La durabilité en matière de développement et d'environnement, qui est l'objectif principal d'Action 21, nécessite davantage de recherches sur les causes des changements climatiques et des ressources et des technologies supplémentaires à l'intention des pays en développement. Engageant les gouvernements

et la communauté internationale à veiller à ce que des engagements appropriés soient pris lors de la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques, l'orateur attend aussi avec intérêt que des progrès soient accomplis sur les questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, à l'occasion de la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

115. Chaque année, des catastrophes réduisent à néant les acquis obtenus en matière de développement et détournent des milliards de dollars qui auraient pu être investis en faveur du développement. La République-Unie de Tanzanie a progressé de manière notable dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes, de la stratégie régionale de prévention des catastrophes de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la stratégie de prévention et de gestion des catastrophes de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a également intégré des stratégies de prévention des catastrophes, de viabilité environnementale et d'adaptation aux changements climatique et d'atténuation de leurs effets dans sa deuxième Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Les structures organisationnelles ont été modifiées et de nouveaux textes de loi ont été adoptés tant en Tanzanie continentale qu'à Zanzibar.

116. Enfin, soulignant que son Gouvernement est pleinement résolu à contribuer aux initiatives régionales et sous-régionales visant à remédier aux causes profondes de la vulnérabilité de la population face aux catastrophes, l'orateur dit que la République-Unie de Tanzanie appuiera tous les efforts visant à faire du monde un lieu plus sûr pour les générations actuelles et futures.

La séance est levée à 18 h 15.